



5 étapes pour travailler en toute sécurité

Afin de soutenir notre secteur commercial diversifié, Birmingham City Council propose une traduction de la version des cinq mesures édictées par le gouvernement afin de travailler en toute sécurité, telles qu'elles ont été publiées le 26 juin. Ces mesures pourront faire l'objet de mises à jour, il est donc important de consulter régulièrement le [site internet national](https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/5-steps-to-working-safely) à : <https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/5-steps-to-working-safely>

Mesures pratiques à prendre pour les entreprises, basées sur cinq étapes principales.

Assurez-vous de lire tous les guides concernant votre lieu de travail, Chaque guide comprend des mesures particulières à prendre pour la continuité d'activités des entreprises, en se basant sur ces étapes. D'autres consignes seront publiées au fur et à mesure qu'un plus grand nombre d'entreprises seront en mesure de rouvrir, ici : <https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19>

1. Effectuez une évaluation des risques posés par le COVID-19

Avant de reprendre le travail, vous devez vous assurer de la sécurité sanitaire du lieu de travail en :

- effectuant une évaluation des risques conforme aux [consignes du HSE \(Bureau pour la santé et la sécurité\)](#)
- en consultation avec vos employés ou les syndicats
- en communiquant les résultats de l'évaluation des risques avec votre effectif et sur votre site internet

2. Élaborez des procédures de nettoyage, de lavage des mains et d'hygiène

Vous devez augmenter la fréquence du lavage des mains et du nettoyage des surfaces. Pour cela, :

- encouragez les personnes à suivre les [consignes concernant le lavage des mains et l'hygiène](#)
- fournissez du gel hydroalcoolique sur le lieu de travail, en plus des toilettes
- nettoyez et désinfectez fréquemment les objets et les surfaces qui sont régulièrement touchés
- améliorez le nettoyage des zones très fréquentées
- instaurez des consignes claires d'utilisation et de nettoyage des toilettes
- fournissez des installations de séchage des mains, soit des serviettes en papier soit des sèche-mains électriques

3. Aidez votre personnel à travailler à domicile

Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour aider votre personnel à travailler à domicile. Pour cela, :

- discutez des modalités de travail à domicile



- assurez-vous qu'ils disposent du bon équipement, par exemple, d'un accès à distance aux systèmes de travail
- impliquez-les dans toutes les communications nécessaires
- prenez soin de leur bien-être physique et mental

4. Maintenez, si possible, une distance de 2 mètres entre chaque personne

Vous devez, dans la mesure du possible, maintenir une distance de 2 mètres entre chaque personne. Pour cela, :

- mettez en place des affiches pour rappeler les consignes de distanciation sociale aux travailleurs et aux visiteurs
- évitez de partager les postes de travail
- utilisez des rubans adhésifs au sol ou de la peinture pour délimiter les zones afin d'aider les personnes à respecter une distance de 2 mètres
- organisez, si possible, une circulation à sens unique dans l'ensemble du lieu de travail
- préférez voir, si possible, les visiteurs sur rendez-vous uniquement

5. S'il n'est pas possible de respecter une distance de 2 mètres entre les personnes, gérez les risques de transmission

S'il n'est pas possible de respecter une distance de 2 mètres entre les personnes, vous devez faire le maximum au niveau pratique pour gérer le risque de transmission. Pour cela, :

- étudiez si une activité est vraiment nécessaire pour que l'entreprise puisse continuer de fonctionner
- réduisez autant que possible la durée de l'activité concernée
- utilisez des écrans transparents ou des barrières pour séparer les personnes les unes des autres
- instaurez, dans la mesure du possible, des pratiques de travail dos à dos ou côte à côte
- échelonnez les heures d'arrivée et de départ
- réduisez le nombre de personnes avec lesquelles il faut être en contact, en installant des « équipes ou des partenariats fixes »